

**Groupes d'Animation de Quartier
GAQ Centre – 3 décembre 2018****Ordre du jour de la réunion**

1. Validation du compte rendu de GAQ de Mai 2017
2. Ville apaisée – aménagements et premières évaluations
3. Actualité de votre quartier
4. Actualités de la ville
5. Questions diverses

Participants

Environ 100 participants étaient présents lors de cette rencontre dont 82 ayant émargé : Jean-Yves AGOULON, Bernard AGUILLON, André ANNEREAU, Annette et Thierry BABIN, Patricia BELLAMY, Michel BERTIN, Véronique BESNARD, M et Mme BISCONS-GUEHENEUC, Christiane BLIN, Jean-Pierre BLIN, Nathalie BLOT, Hervé BOCHER, Hélène BOCHER, Lionel BOUCHARD, M et Mme BOUMARD, Jean-Pierre BOUVAIS, Jean-Claude BRUNISSEN, William CARPINTERO, Jean-Noël et Marylène COLIN-CHAUCESSE, Jean-Claude COUDRAIS, Éveline DEBOTE, Jacques DESMARS, Guy DODEMAN, Philippe DURANTEAU, Jérôme FORTIN, Stéphane FROMENT, Jacky GASTINEAU, Georgette GAUBERT, Jean-Paul GAUTIER, Roger GAUTIER, Claudine GEORGES, Guy GERGAUD, Séverine GIBET, M et Mme GODREAU, Michel GOURDIN, Bernard GRATTON, Madeleine GRATTON, Georges Bernard GUILLOU, Pascal HELYON, Jean-Philippe HEREL, Fabienne HERVOUIN, Louis KERHOST, Simone LAUNAY, Michel LALLOUE, Daniel LANOE, Didier LE YHUELIC, Marie-Laure LEE, André LEGAUD, Marie-Françoise et Laurent LIQUET, Michel LUDWIG, Jacques LYVER, M et Mme MAISONNEUVE, Jean-Yves MALEGEANT, Suzanne MEZERETTE, Éliane MONDAT, Yves MOREAU, Bernard OWCZAREK, Claude PADIOLEAU, M et Mme PIATTE, Yves PIFFARD, Jérôme PIGNATEL, Dorothee PROFFIT, Robert RANNOU, Daniel RICHARD, Stéphane RICHARD, Frédérique RIVET, Yves STEPHAN, Denise TERRIEN, Dominique VERDIER, Guy VERNIER, Eric VOINSON, Philippe VRAND

Participants excusés : Jacqueline BEAUCHENE, Jacques COUPARD, Georges HOPP

Élus de La Chapelle-sur-Erdre : Monsieur le Maire, Fabrice ROUSSEL, Claude LEFORT, adjoint en charge de la Démocratie Participative, Laurent BREZAC, élu coordonnateur du quartier Centre, Erwann BOUVAIS, Conseiller municipal, Gisèle LEPINAY, Conseillère municipale

2 représentants techniques de la collectivité : Manuel LEGEAI (Responsable des services techniques du pôle Erdre et Cens - Nantes Métropole), Laëtitia PIEDVACHE (Mission Agenda 21 et Démocratie participative - La Chapelle-sur-Erdre).

Relevé de discussions

Le support de présentation de la réunion est joint en annexe 1.

Laurent Brézac, élu référent du Quartier Centre, présente l'équipe d'animation du GAQ et détaille l'ordre du jour de la séance.

Il est rappelé que les membres des GAQ qui ont précédemment fourni leur mails ont été sollicités pour proposer des sujets à l'ordre du jour. Les personnes désireuses d'être sollicitées par mail sont donc invitées à fournir leur adresse à agenda21@lachapellesurerdre.fr.

Contact : Mission Agenda 21 et Démocratie Participative
24, rue de l'Europe
44240 La Chapelle-sur-Erdre
02 51 81 87 16
agenda21@lachapellesurerdre.fr

Le dernier GAQ remonte au mois de mai 2017 en raison de nombreuses réunions organisées pour le PLU-m et de l'absence de la responsable de la Mission Agenda 21 et Démocratie Participative. La nouvelle interlocutrice sur ces sujets est désormais Laëtitia PIEDVACHE.
Sur le quartier Centre, une Rencontre Citoyenne de Quartier a eu lieu en juin 2018 aux Perrières.

Compte-rendu de mai 2017

Aucune remarque n'a été formulée sur le compte-rendu du GAQ du 18 mai 2017.

Pour rappel, les compte-rendus de GAQ sont disponibles sur le site de la ville, sur demande auprès de la Mission Agenda 21, dans les bureaux des Impressionnistes, à la direction de l'animation « Espace Familles Pierre de Rosa » ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale (actuellement en travaux)

Lors de chaque GAQ, nous vous invitons à remplir des fiches évaluation afin de recueillir votre avis sur l'organisation de la réunion, vos impressions, votre satisfaction. Elles permettent de nous améliorer dans l'organisation de ces temps d'échanges et de répondre précisément à vos interrogations.

Ville Apaisée : aménagements et premières évaluations

La démarche de Ville apaisée a été menée en concertation avec les habitants en GAQ et a permis d'aboutir à un plan de modération des vitesses à La Chapelle sur Erdre dont le déploiement de zones à 30 km/h.

Trois secteurs prioritaires d'aménagements avaient été identifiés : le quartier de Bouffay, le centre-ville et le quartier de Gesvrine.

Les aménagements suivants ont été réalisés ou sont en cours de l'être :

- Centre-ville : seul un aménagement a été réalisé, le plateau Avenue de la Roussière ; pour le reste, il ne s'agissait que de modification de signalisation et du marquage au sol « Zones 30 » aux différentes entrées de la zone du centre-ville
- Quartier de Bouffay : les aménagements ont été plus conséquents, ce quartier étant souvent emprunté pour éviter les nœuds de circulation. Ainsi, un plateau Rue Mendès France, deux dos d'âne Avenue Mozart, un coussin berlinois et une écluse Rue Ravel ont été réalisés ainsi qu'un marquage au sol « Zone 30 » sur cinq portes de zone. Des comptages de vitesse ont permis de constater une baisse des vitesses moyennes malgré des infractions toujours commises (40% des automobilistes entre 30 et 40 km/h)
- Quartier de Gesvrine : les travaux sont en cours et se prolongeront jusque début 2019. 13 points d'entrées seront matérialisés au sol avec des passages piétons. Un plateau sera réalisé au carrefour du Boulevard de l'Hôpital et de la Rue des Grives. A noter que les Boulevards de Gesvres et Jacques Demy sont des voies principales et qu'elles passeront à une limitation de vitesse à 50 km/h (contre 30 aujourd'hui) avec des imitations ponctuelles à 30 km/h. Pour compléter ces aménagements, des trottoirs, la chaussée et des ralentisseurs seront rénovés.

Au-delà de ces trois secteurs, l'objectif est bien de poursuivre la diminution des vitesses sur l'ensemble de la commune.

Questions/Remarques :

- Rond-point de l'Aulnay : les voitures vont trop vite et la signalisation à 70km/h n'est pas adaptée pour une entrée de ville. Cet endroit est à sécuriser pour faciliter l'insertion des véhicules.

Cette situation est effectivement connue et constatée. C'est une route normalement limitée à 80km/h mais signalée à 70km/h en raison des deux ronds-points. Un arrêté sera pris pour limiter toute la voie à 70km/h et des discussions pourront avoir lieu avec la mairie pour envisager une réduction à 50km/h. De plus, une expérimentation sera proposée pour réduire l'anneau et pincer la voie. Des mesures de vitesse seront

faites après.

- Rue du Plessis : si elle passe à 50km/h, comment réduire la vitesse ?

Il s'agit d'une voie primaire qui a des portions limitée à 30 km/h par arrêté du Maire. Le renforcement prévu des aménagements est une réponse pour espérer que les automobilistes réduiront leur vitesse.

NB : depuis la réunion du GAQ et suite à des demandes de riverains, la Mairie maintient cette zone à 30 km/h.

- Rue Ravel : les trois aménagements successifs réalisés sont trop rapprochés, pourquoi les trottoirs n'ont-ils pas été traités ?

L'objectif sur le quartier du Bouffay était surtout de réduire la circulation et la vitesse, ces rues étant empruntées pour éviter les nœuds de circulation générant un trafic important et dangereux.

- Deux autres aménagements auraient pu être envisagés Rue Ravel : mettre en sens interdit de Sidéris vers le croisement de Bouffay et régler les feux de la Cogne pour éviter les itinéraires bis.

La proposition du sens interdit n'a pas été approuvée par les habitants.

Actualités du quartier

Aménagement de la Rue de la Hautière

Une opération d'aménagement a été réalisée au cours de l'année 2018 portant sur plusieurs axes : un volet patrimonial avec la rénovation de la voirie et de l'éclairage public, un volet déplacements et sécurité, avec la création d'une esplanade et d'une piste cyclable, l'aménagement de traversées piétonnes sécurisées, la réduction de la vitesse et l'extension du périmètre de Ville apaisée, l'amélioration de l'accès au parking de la salle de sport, la rationalisation du stationnement et du dépose-minute, et un volet paysager avec l'aménagement paysager de l'esplanade de l'école et l'enfouissement des réseaux aériens.

Aménagement Rue Le Guyader

Après un premier aménagement entre Rue de la Mongendrière et Rue des Champs Blancs, un second aménagement est en cours Rue Hervé Le Guyader qui consiste en une reprise des trottoirs et de la couche de roulement en entrée Chemin des Ecureuils, en l'aménagement d'un plateau au carrefour avec le Chemin des Ecureuils et en la reprise du revêtement de chaussée entre l'Avenue de la Roussière et Rue de la Mongendrière.

Actualités de la Ville

Déploiement de la fibre optique

Le déploiement est opéré à La Chapelle sur Erdre par l'opérateur d'infrastructure Orange qui s'est engagé à desservir toute la Ville d'ici 2020. A ce jour, les armoires de rues ont été installées ce qui permet aux bâtiments d'être adressables. Ils deviennent raccordables dès lors que le raccordement entre l'armoire de rue et le point de branchement optique a été opéré. Le logement est alors éligible à la fibre optique. C'est alors à chaque propriétaire de contracter un abonnement très haut débit auprès du fournisseur de son choix. Il est rappelé qu'Orange a l'obligation d'informer les autres opérateurs lorsque la fibre est déployée afin que ces derniers puissent proposer leurs offres. Il est aussi noté que les travaux nécessaires pour la liaison fibre à l'intérieur de chaque propriété est à la charge des habitants.

Le déploiement du réseau est également en cours : il se fera à partir du réseau souterrain s'il existe ou par voie aérienne sur poteaux. Orange a conventionné avec ENEDIS pour utiliser ses poteaux et si ce n'est pas possible, pour des raisons de calcul de charge ou de sécurité pour le personnel intervenant, d'autres poteaux seront implantés.

La Ville a peu d'information sur le calendrier précis, Orange décidant du planning des travaux. Pour suivre l'évolution du chantier, il est possible de se rendre sur le site d'Orange : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Une réunion avec Orange et Monsieur le Maire aura lieu en janvier, des informations plus précises seront alors apportées.

Calendrier prévisionnel du PLU-m

L'enquête publique s'est déroulée jusqu'au 19 octobre 2018, ce sont près de 3 000 remarques qui ont été formulées sur le territoire métropolitain dont 300 émanant de La Chapelle-sur-Erdre.

Un premier rapport des commissaires enquêteurs sera remis en décembre à Nantes Métropole qui formulera des remarques d'ordre général. Les maires verront l'ensemble des remarques et donneront leurs avis en toute cohérence avec les autres communes et dans le respect des règles édictées. Puis, un second rapport sera rédigé pour fin janvier et sera consultable en ligne.

Toutes les remarques formulées recevront une réponse mais il n'y aura pas de réponse individuelle par courrier. L'ensemble des réponses seront consignées en annexe de la délibération.

Le Conseil métropolitain délibérera le 5 avril 2019 et le PLU-m sera opposable à partir de fin avril environ. Une question est posée sur la définition du zonage : en effet, Chemin de la Nallière, les copropriétaires ont découvert qu'une zone de mixité sociale pourrait être implantée alors même qu'il s'agit d'une copropriété.

Le secteur est effectivement fléché comme tel depuis des années. Cela ne signifie pas qu'un projet verra le jour mais si les propriétaires décident d'une construction, des règles de mixité sociale s'imposeront. Étant donné le nombre important de parcelles, les propriétaires ne sont pas informés individuellement. La démarche de PLU-m est engagée depuis longtemps et est publique, il appartient à chacun de s'informer. Les évolutions proposées sont soit d'ordre réglementaire, soit découlent d'un choix des élus.

65 observations ont été formulées par un même collectif dans le quartier du Roty qui s'inquiète du changement de zonage ayant pour conséquence la densification du quartier, la construction sur une deuxième bande étant désormais possible.

La commission d'enquête donnera son avis sur la question. Toutefois certaines règles viendront limiter ces opérations de construction (coefficient de nature en ville)

Le collectif précise par ailleurs qu'une rencontre technique a eu lieu sur site et que des propositions techniques et chiffrées concernant la circulation et les aménagements ont été faites à la Ville par le Pôle.

Une autre question est soulevée Allée des Simonnières où les riverains s'inquiètent d'une possible construction de deux immeubles.

Aujourd'hui le projet n'est pas abouti, il n'y a pas de constructeur, pas de plan d'aménagement précis de la parcelle, l'étude commerciale est en cours, la discussion est donc ouverte.

Une dernière remarque porte sur le développement annoncé de la Ville (430 à 460 logements/an) et l'impact sur les infrastructures, notamment de transport.

Les chiffres annoncés sont ceux à l'échelle du Pôle Erdre et Cens (Nantes Nord, Carquefou, Orvault et La Chapelle). Ces perspectives de développement s'accompagnent d'études prospectives qui permettent d'anticiper les investissements publics nécessaires, notamment les capacités d'accueil dans les écoles. Sur les déplacements, le Plan de Déplacement Urbain a été conçu en même temps que le PLU-m pour être aussi en cohérence. Ce sont 3 milliards d'euros qui sont prévus sur la métropole pour financer plusieurs projets structurants :

- l'arrivée du tramway à la Babinière et la réalisation d'un pôle d'échange multimodal pour l'arrivée des lignes de bus
- la desserte des quatre prochains parcs d'activités dont celui de la Métairie Rouge où 30 entreprises sont attendues
- l'élargissement de l'expérimentation du franchissement de l'Erdre
- le développement du covoiturage
- les travaux du périphérique : mise en 2x3 voies entre Porte d'Orvault et Porte de Rennes, doublement Porte de gesvres, amélioration Pont de Cheviré et Pont de Bellevue, étude sur un nouveau franchissement de la Loire

Aménagement foncier

Le projet d'aménagement foncier a démarré en 2001 avec l'objectif de maintenir l'agriculture de proximité en zone péri-urbaine en réorganisant le foncier pour permettre de dégager des unités foncières cohérentes susceptibles d'être exploitées par de nouveaux agriculteurs. Ce projet concernait 1 500 hectares de terres agricoles sur les quartiers nord et ouest de la commune. Ce projet permet également de favoriser l'accès aux paysages naturels en travaillant sur la réalisation de cheminements. Un groupe de travail y est d'ailleurs dédié, regroupant les différents usagers. A terme, il est prévu la réalisation d'un topo-guide et la mise en ligne de fiches de circuits.

Pour La Chapelle-sur-Erdre, ce sont donc -67% de parcelles, 106% du bocage reconstitué et 11 km de chemins en cours de création pour assurer la desserte des parcelles.

Aujourd'hui, nous sommes dans une deuxième phase de travaux connexes qui consiste en des travaux de réfection et de création de chemins et d'accès parcellaires, de plantations de haies bocagères et de défrichement. Une dernière phase se déroulera à compter de l'été 2019. Le budget global s'élève à 722 000 € dont une partie est pris en charge par le conseil départemental.

A titre d'illustration, une liaison agricole a été ouverte entre la rue Charles de Gaulle et la route de

Massigné qui permet de desservir les parcelles agricoles de la zone et qui offre aussi un nouveau passage aux piétons et vélos.

Plus globalement, la Commune travaille à l'ouverture d'un circuit multi-usages au Nord, à La Brosse, d'un circuit équestre et d'un circuit VTT au Centre-Sud qui passeront en crête du Gesvres.

Une question est posée sur les règles qui régissent la création des cheminements et l'articulation avec la Trame Verte et Bleue.

Ces cheminements sont créés avant tout pour permettre la desserte des parcelles agricoles et sont étudiés en fonction de la qualité des terres et des haies.

Une demande d'aménagement piéton est formulée entre la route de Massigné et la Ferme Fruitière, sur une distance de 150m et située au pied des peupliers.

Cette demande sera examinée notamment au regard de la propriété foncière des lieux.

La nouvelle liaison agricole entre la Rue Charles de Gaulle et la Route de Massigné passe à proximité des jardins de Beausoleil et le talus aménagé ne permet plus d'en faire le tour.

Un chemin public a été nettoyé afin de pouvoir faire la liaison avec la liaison agricole.

Reconstruction du restaurant de la Maison de la Solidarité

Un nouveau restaurant solidaire sera construit à proximité de la salle communale dédiée à la paroisse où y seront faits des travaux d'adaptation pour un montant de près de 710 000 €. Le chantier débutera à l'hiver 2018 pour une durée de un an. Le modulaire existant sera détruit après.

Village solidaire

Trois anciens logements de fonction situés à proximité de l'école des Landes de Mazaire seront rénovés pour y accueillir les Restos du Cœur et le Vestiaire de la Porte Ouverte Chapelaine. Il s'agit de travaux de rénovation interne et d'isolation par l'extérieur, d'accessibilité, de désamiantage et de la construction de locaux de stockage et d'un auvent, pour un budget de près de 480 000 €. Le chantier démarrera début 2019.

Une question est posée sur l'appellation du Chemin de la Hautière pour lequel il avait été proposé de le nommer Rue Antoine Briand.

Les riverains n'étant pas d'accord pour ce nom, la rue sera baptisée différemment mais les élus tiennent à ce qu'une rue porte le nom d'Antoine Briand.

Questions diverses

Où en est-on de la transition énergétique à La Chapelle sur Erdre ?

Un plan d'économies d'énergie sur les bâtiments a été voté avec l'objectif de diminuer de 40% les consommations d'ici 2020. L'objectif sera atteint.

L'obligation est faite dans les projets de construction aux Perrières d'intégrer 40% d'énergies renouvelables.

Un réseau de chaleur sera créé sur des équipements publics.

Un travail est en cours avec les entreprises pour installer des panneaux photovoltaïques.

Des mesures de vitesse ont-elles été faites depuis l'aménagement du plateau Rue Mendès-France ?

Non, pas encore mais cela est prévu.

Quelles sont les règles en matière de permis d'agrandir ?

Ce sont les règles d'urbanisme qui s'appliquent. Les toits plats sont autorisés dès lors qu'ils répondent aux règles.

Plusieurs communes de la métropole ont mutualisé les services d'un architecte-conseil pour les assister sur des questions de qualité architecturale.

Problème de vitesse excessive et de stationnement sur le secteur de Beausoleil (rue de Beausoleil, rue Lanoue-Bras de Fer, rue des Chênes)

Ce secteur sera le prochain à être aménagé dans le cadre de la démarche de Ville apaisée. Les riverains seront consultés.

Problèmes des inondations non traité

Les crues sont de plus en plus fréquentes et importantes. Des travaux auront lieu l'année prochaine (canalisations, bassin d'orage de la Source) et dans les années à venir (étude d'un bassin d'orage vers Beausoleil/Massigné) ; de plus, dans le nouveau règlement d'urbanisme, les règles de constructibilité seront plus limitées (dossier d'eaux pluviales).

Devenir du site de France Boissons

Ce terrain appartient toujours à la SNCF. La Ville a mené un travail de concertation sur une orientation d'aménagement qui a été intégrée au PLU-m.

Plusieurs principes ont été définis : garantir le stationnement, implantation d'activités commerciales et de bureau, implantation de 100 logements. Dès que la SNCF aura choisi un aménageur, une nouvelle réunion de concertation sera organisée.

La limitation de vitesse à 50km/h Rue du Plessis est-elle définitivement arrêtée ? Il faudra prévoir un revêtement silencieux car il y a déjà beaucoup de bruit. Le trottoir entre la maison de retraite et la Rue Guynemer est à refaire.

Des aménagements seront prévus sur cette voirie qui seront présentés aux habitants.

Des comptages sont-ils envisageables dès maintenant Rue de la Blanchetière et sans attendre la réflexion à venir sur l'aménagement de l'école Blanchetière ?

Un dispositif d'éco-mobilité est fléché sur l'école de la Blanchetière à la rentrée 2019 mais d'ici là, on peut voir si des aménagements sont possibles et des mesures de comptage seront faites.

Un collectif s'est constitué et une pétition a été rédigée pour interpellier sur l'exposition au bruit près de la RD39. Est-il possible d'intervenir auprès de Nantes Métropole ?

La RD39 est désormais métropolitaine ce qui permet d'agir. Un budget de 800 000 € est dédié aux aménagements (Entretien, rénovation, sécurité). Dès réception de la demande des habitants, elle sera transmise aux services concernés..

Demande de trottoirs rue de la Roussière

Le programme d'aménagement des espaces publics cible d'abord les zones où une activité est présente. Si désormais, un cabinet médical s'est installé, ce cas est donc à revoir d'autant que l'école Saint-Michel à proximité génère un trafic important.

Pour information, même si ce sont les chaussées qui sont prioritaires, ce sont près de 1,5km de trottoirs qui sont réalisés par an. Un diagnostic est réalisé et les voies les plus dégradées sont rénovées.

Quel projet pour la cabane de garde-barrière à La Croix Cormerais ?

Ce bâtiment a été acheté par le GAEC du Trèfle Blanc et a vocation à devenir un lieu de vente de produits locaux.

A quelle fréquence les trottoirs sont-ils désherbés ?

Un désherbage thermique avait été testé mais aucune suite n'y sera donnée pour des raisons écologiques. Un désherbage manuel est réalisé dans le cadre d'un marché d'insertion sociale, à la plus haute poussée de l'herbe entre le printemps et l'été dans les zones de centralité. Il est complété par un désherbage mécanique qui intervient entre la bordure et le caniveau environ deux mois dans l'année. Un dispositif a été mis en place, Ma Rue en Fleurs, qui consiste à encourager les habitants à entretenir leurs pieds de murs.

Un balisage est-il possible sur le trapèze Avenue des Noieries/Rue Coty ?

Il n'est pas possible d'installer des balises sur ce type d'aménagement. Une flèche au sol peut être faite.

Quid du projet d'antenne-relais quartier de Bel-Air ?

C'est un terrain du Département qui n'a pas souhaité donner suite. La volonté est plutôt à la mutualisation des antennes.

Pourquoi le terrain en pointe au Rond-point de l'Aulnay est-il réservé pour un projet d'intérêt général ?

Le souhait est de bien maîtriser cette emprise foncière notamment vis-à-vis du rond-point.

Quand est-ce qu'une réunion avec la Gendarmerie sera-t-elle programmée ?

Une date sera très rapidement fixée.

Est-ce qu'il y aura un immeuble à la place de Surget Rue Charles de Gaulle ?

Aucun projet de permis de construire n'a été déposé en mairie.